

DÉCHETTERIES DU GRÉSIVAUDAN ACCÈS PAR CARTE

DÉCHETTERIES DE SAINT-ISMIER, CROLLES,
SAINT-MARTIN-D'URIAGE, LE TOUVET, CHAMROUSSE
ET DÉCHETTERIE MOBILE



+ d'infos au 04 76 08 03 03

www.le-gresivaudan.fr



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

ACCÈS PAR CARTE AUX DÉCHETTERIES : MODE D'EMPLOI

DÉCHETTERIES DE SAINT-ISMIER, CROLLES,
SAINT-MARTIN-D'URIAGE, LE TOUVET, CHAMROUSSE
ET DÉCHETTERIE MOBILE

Une carte d'accès nominative est nécessaire
pour déposer vos déchets en déchetterie !



POUR OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS, 3 POSSIBILITÉS :

- ▶ **Sur le site web www.le-gresivaudan.fr/dechetteries**
Demandez votre carte en ligne et recevez-la gratuitement par courrier.
- ▶ **Par courrier**
Téléchargez le formulaire sur notre site www.le-gresivaudan.fr/dechetteries
et renvoyez-le accompagné des justificatifs demandés à :
Service Déchets du Grésivaudan -
219 rue Guynemer - ZA La Grande Île - 38420 Le Versoud
Votre carte vous sera adressée par courrier à l'adresse indiquée.
- ▶ **Au Service Déchets du Grésivaudan**
et repartez immédiatement avec votre carte.
219 rue Guynemer - ZA La Grande Île - 38420 Le Versoud
Ouvert au public **du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h**
et de **13 h 30 à 17 h**, et le **vendredi de 8 h 30 à 12 h**



Une seule carte délivrée gratuitement par foyer.

JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES :

- ▶ Une **pièce d'identité** et votre dernier **avis d'imposition** (besoin du numéro fiscal).
En + : si vous venez d'emménager dans le Grésivaudan un justificatif de domicile

30 PASSAGES GRATUITS PAR AN

- ▶ **Le contrôle d'accès en déchetterie se fait au passage.**
Vous avez droit à 30 passages gratuits par an.

Au-delà ils vous seront facturés 40 €/passage. Le nombre de passages effectués depuis le début de l'année est indiqué sur la borne d'entrée.

Le règlement des déchetteries du Grésivaudan
et la liste des déchets acceptés sont disponibles
en déchetterie et sur
www.le-gresivaudan.fr/dechetteries